

Funérailles Henri-Paul Poulin C.S.V.

Isaïe 55: 10-11

Jean 6: 30-35



Un long moment de solitude vient de prendre fin pour notre frère Henri-Paul, une solitude qui aura duré 14 mois et 16 jours, une solitude qu'il aura vécu avec une courageuse sérénité. Mais fallait-il que cette symbiose qui l'a uni à son frère s'impose à ce point ? Il y a quelque temps, avec simplicité, il nous avait partagé être atteint du même mal que Jean-Paul, son compagnon de toujours.

Et le voilà à son tour dans le versant de la lumière. Voilà qu'Henri-Paul connaît déjà l'aube de Pâques qui se dessine à l'horizon de notre Carême. Tout cela, après une vie qui aura duré quatre-vingt-dix ans, presque quatre-vingt-onze ans, une vie à l'écoute de la Parole de Dieu, comme tout bon fils de Querbes. On y a fait référence en posant le Livre des Écritures sur son cercueil. Une Parole qu'il aura su accueillir en son cœur *comme une pluie bienfaisante, comme la neige, comme la rosée qui féconde la terre et lui donne de produire son fruit*. Cette Parole en aura fait un homme de foi, un homme de service, un homme fécond, fécond avec ses limites, avec ses fragilités.

On sait le talent d'ébéniste et de menuisier qu'il partageait avec son frère. Ce fut sa toute première obédience, ici à Joliette. Cependant, très tôt on reconnut chez lui des talents d'éducateur. On en avait grand besoin. Avec pourtant bien peu de bagages, comme c'était la coutume à l'époque, il aura su les exercer dans plusieurs de nos maisons et cela aux quatre coins du Québec : Amos, Rawdon, Joliette, Baie Comeau, Berthier, Shelter Bay, Nazareth - rassurez-vous c'est près de Rimouski - et enfin, avant la retraite, Roberbal.

C'est là que j'ai retrouvé Henri-Paul que j'avais connu une quinzaine d'années plus tôt, en 1960, alors que j'étais étudiant-campeur au Saguenay, à Cap-Jaseux chez les

Jeunes Explos. Comme on m'avait confié la responsabilité de l'économat, je devais effectuer les courses, soit au village de Saint-Fulgence ou à la ville voisine. Mais n'ayant pas encore de permis de conduire, on m'avait gratifié d'un chauffeur privé, le frère Henri-Paul Poulin. Toutes les semaines nous allions donc à Chicoutimi avec, de temps en temps - c'était notre secret car ce n'était pas dans l'itinéraire officiel - un petit détour par la Baie des Ha!Ha! et Grande Baie. C'était pour une visite à la maison paternelle. C'est ainsi que j'ai eu la chance de connaître son père, monsieur Louis Poulin, un digne patriarche qui nous accueillait dans sa berceuse imposante garnie d'une peau d'outarde. Il y a ainsi de ces images qu'on oublie pas.

À Roberval, Henri-Paul a enseigné d'abord au primaire, puis pendant sept ans au secondaire. Nous y avons œuvré ensemble, à la Villa Étudiante où j'étais animateur de pastorale. Je me souviens d'un enseignant discret, toujours à son poste, apprécié de ses élèves et de ses compagnons et compagnes de travail, tout comme de la directrice qui était pourtant fort capricieuse.

Puis ce fut le retour à Joliette où, avec Jean-Paul il aura rendu mille et un services.

Si la Parole de Dieu avait su le nourrir, l'eucharistie quotidienne aura fait de même. Les disciples avaient demandé à Jésus qui leur avait parlé de ce *pain du ciel* qu'il avait à leur offrir : *Seigneur, donne-nous de ce pain-là, toujours.* Il leur avait dit : *Moi, je suis le pain de la vie. Celui qui vient à moi n'aura plus jamais faim ; celui qui croit en moi n'aura plus jamais soif.*

Henri-Paul s'est *nourri du pain de vie.* Henri-Paul fut de ceux qui sont *venus vers le Seigneur*, ce fut tout le sens de sa vie chez les Clercs de Saint-Viateur. Henri-Paul fut de ceux qui *ont cru au Seigneur*, il avait accueilli dans sa vie le don de la foi.

Or, Jésus dit d'eux qu'*ils n'auront plus jamais faim,*
Qu'ils n'auront plus jamais soif.

Henri-Paul *n'aura plus jamais faim,*
N'aura plus jamais soif.

Le voici rassasié.

Le voici dans la paix et le repos avec Jean-Paul,
avec ses parents et ses amis qui l'ont précédé
et qui étaient là pour lui tendre la main.

Henri-Paul, un fraternel merci.

Amen

Père Jacques Houle, c.s.v.

20 février 2016